



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 4/2022 **SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022 A 20H.00** **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON**

Présidence de M. Romain BALMER

Après les salutations d'usage, M. Romain BALMER ouvre la séance et prie l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence afin de témoigner son soutien et sa sympathie à Mme la Conseillère Cécile AMATEIS et à sa famille pour le deuil qui vient de les frapper.

La Secrétaire est priée de procéder à l'appel qui dénombre 54 présents et 14 excusés, 1 démission et 1 absence sans excuse. Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour suite au dépôt de l'interpellation de Mme Martine SCULATI intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon ? » et du postulat de M. Quentin RACINE intitulé « Etudier la possibilité de confier la sécurité de la Commune d'Ollon à la Police cantonale vaudoise ».

M. BALMER demande si d'autres modifications sont souhaitées mais aucune n'est formulée.

Ainsi, l'ordre du jour proposé et accepté, à main levée et à l'unanimité, par l'Assemblée est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
5. Budget 2023 : *Rapport de la Commission des Finances*
Préavis N° 2022/10 : Modification des règlements communaux sur la Taxe de séjour et la Taxe sur les résidences secondaires – Remplacement de la carte libre-accès
Rapport des Commissions
Préavis N° 2022/11 : OLLON – En Lombard (PPA des Vergers d'Ollon) – Assainissement des réseaux souterrains et réfection des chemins communaux
Rapport des Commissions

6. Réponse au postulat déposé le 14 octobre 2021 par M. le Conseiller communal Léonard FARINE intitulé « Villars station de ski modèle dans le domaine de la gestion des déchets »
- 6.a) Interpellation de Mme Catherine FLÜTSCH intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon ? »
- 6.b) Postulat de M. Quentin RACINE intitulé « Etudier la possibilité de confier la sécurité de la Commune d'Ollon à la Police cantonale vaudoise »
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles

2. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal

Afin de repourvoir le siège laissé vacant par la démission de M. Florian MOTTIER, du parti des Vert.e.s, M. le Président annonce que, parrainée par 6 personnes, la candidature de Mme Belinda MURPHY, domiciliée à St-Triphon, a été affichée durant 3 jours au pilier public avec un droit de recours auprès de la Préfecture, conformément à la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques du 5 octobre 2021 (Art. 84). Aucune opposition n'ayant été formulée dans ce délai, le Bureau du Conseil a validé l'élection de Mme Belinda MURPHY.

Ainsi, après avoir demandé à l'Assemblée de se lever, M. le Président Romain BALMER procède à la prestation de serment de la prénommée selon le cérémonial d'usage et lui remet un exemplaire du Règlement du Conseil.

3. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président informe le Conseil :

- de la démission, pour fin janvier 2023, de M. Quentin RACINE qui invoque des raisons professionnelles.
- de la démission, pour le 30 juin 2023, de la Secrétaire du Conseil, Mme Eliane JELOVAC. Afin d'organiser la succession de ce poste, les Présidents de parti se réuniront à mi-janvier.
- du contrôle annuel de la Préfète, ce 15 décembre, qui a constaté que toutes les exigences étaient remplies pour la bonne tenue des dossiers du Conseil et du Bureau électoral. Il s'agissait de la dernière visite dans les Communes de Mme la Préfète Patricia-Dominique LACHAT avant son départ, fin février 2023.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022

M. le Président Romain BALMER demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 13 octobre 2022 ou lui apporter une modification. Aucune intervention n'étant enregistrée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

M. le Président remercie la Secrétaire pour son travail et indique que cette dernière apprécie la relecture effectuée par certaines Conseillères.

5. Budget 2023

M. Julien CORNAMUSAZ, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture de son rapport. Remarquant qu'aucun montant ne figurait au compte 820.4342.20 et après vérification et constat qu'il s'agissait d'un oubli, la Commission propose un amendement de la teneur suivante : *« Modifier le compte 820.4342.20 « Taxe sur l'énergie électrique / taxe spécifique » afin de porter à ce compte un revenu de CHF 100'000.- au lieu de CHF 0 »*. Ainsi, sous réserve de l'acceptation de cet amendement, ladite Commission propose de ratifier le budget communal, à l'unanimité de ses membres délibérants.

M. le Président remercie M. le Conseiller Julien CORNAMUSAZ pour la lecture de son rapport et indique que l'amendement proposé sera traité lors de l'examen des postes du budget. Par ailleurs, M. BALMER rappelle que selon l'art. 89 du Règlement du Conseil, les amendements aux conclusions d'un préavis municipal ne peuvent pas être adoptés par le Législatif avant que la Municipalité et la Commission compétente ne se soient exprimées. M. le Syndic est donc invité à donner la position de la Municipalité quant à l'amendement proposé par la Commission des Finances.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie la Commission des Finances pour sa vigilance et présente ses excuses pour cette omission. Il confirme que la Municipalité accepte bien évidemment l'amendement de la Commission des finances puisque ces Fr. 100'000.- seront assurément encaissés. En effet, il rappelle que ce revenu est généré par le centime climatique prélevé sur la consommation électrique des ménages, via leurs factures d'électricité.

Au sujet du budget, M. le Syndic profite d'avoir la parole pour apporter quelques commentaires suite au rapport de la Commission des Finances. Il tient à dire qu'il est très difficile de budgéter les aléatoires ce qui incite, chaque année, la Municipalité à être prudente dans l'estimation des recettes. Il souligne que la marge d'autofinancement exceptionnelle de l'an dernier était principalement due à la perception de droits de succession élevés mais indique que cette année ils sont négatifs. Il explique que l'Administration cantonale des Impôts s'est trompée en rétrocédant trop d'argent à la Commune, par rapport aux impôts aléatoires. Cela veut dire que, sauf revirement de dernière minute, ce sera la première fois que la Commune d'Ollon devra rembourser des impôts au Canton. M. le Syndic explique que le budget communal est établi au mois d'octobre par la Municipalité, sur la base des indications du Boursier qui suit chaque mois l'évolution des recettes. Cela lui permet donc d'indiquer que, à ce jour, le montant des impôts sur le revenu est inférieur au budget 2022 mais qu'une bonne surprise se dessine au niveau des droits de mutation. Cependant, selon M. Patrick TURRIAN, malgré que l'on puisse envisager que les comptes 2022 seront favorables, il faut rester prudent pour le budget 2023. Comme pour les années précédentes, il ne faut pas aller au-delà d'un déficit de 1,5 million, même si l'on sait que le capital et les comptes de la Commune permettraient d'absorber pendant une année voire deux ans, des comptes déficitaires. Au-delà, il faudrait alors envisager d'adapter le taux d'imposition communal, ce qui n'est pas une option privilégiée. M. le Syndic termine en disant que la situation financière est saine au niveau du capital et des fonds propres.

M. le Président Romain BALMER indique que sauf demande contraire d'un membre du Conseil, seuls les numéros des têtes de poste seront énoncés. Il invite les personnes qui le souhaitent à intervenir au fur et à mesure en donnant le numéro du compte. En cas d'amendement, celui-ci sera traité selon le même procédé.

820 - Production énergétique et mesures environnementales

Compte 4342.20

Par la voie de son Président, M. Julien CORNAMUSAZ, la Commission des Finances propose l'amendement suivant : « Modifier le compte 820.4342.20 « Taxe sur l'énergie électrique / taxe spécifique » afin de porter à ce compte un revenu de CHF 100'000.- au lieu de CHF 0 ».

Cet amendement est soumis à la discussion mais il n'y a aucune prise de parole.

Considérant l'argumentation de la Commission des finances et l'avis favorable de la Municipalité, M. le Président soumet cet amendement au vote du Législatif qui l'accepte à l'unanimité.

Arrivé au terme de l'énumération des postes, M. le Président ouvre la discussion sur le budget 2023 de manière globale. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis municipal en tenant compte de l'amendement accepté et les soumet au vote.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 refus),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Tenant compte de l'amendement voté et accepté qui modifie le compte 820.4342.20 « Taxe sur l'énergie électrique / taxe spécifique » afin de lui porter un revenu de Fr. 100'000.- au lieu de Fr. 0., ce qui modifie, le budget du Service des Finances communales pour 2023, comme suit :

Total des charges	Fr. 55'130'900.--
Total des revenus	Fr. 53'683'700.--
Déficit	Fr. 1'447'200.--

et

- ♦ vu le budget 2023 daté du 7 novembre 2022 présenté par la Municipalité,
- ♦ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire,
- ♦ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'ADOPTER le budget du Service des Finances communales pour 2023 qui se présente dès lors de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 55'130'900.--
Total des revenus	Fr. 53'683'700.--

Déficit	Fr. 1'447'200.--
	=====

5. Préavis N° 2022/10 : Modification des règlements communaux sur la Taxe de séjour et la Taxe sur les résidences secondaires – Remplacement de la carte libre-accès

La lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier est donnée par M. Marc-Henri DUC. A l'unanimité de ses membres délibérants, ladite commission propose de ratifier les conclusions du préavis municipal.

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances, dont les conclusions, à la majorité de ses membres présents, corroborent également celles du préavis municipal.

Avant de procéder au vote, M. le Président Romain BALMER indique que, sauf demande contraire d'un Conseiller ou d'une Conseillère, seuls les numéros des articles des règlements seront énumérés. Il invite les personnes qui souhaitent intervenir à le faire au fur et à mesure. Aucune prise de parole n'a été faite.

La discussion est ouverte.

M. Olivier DUBI constate que les habitants du plateau de Chesières, Villars et Arveyes n'auront plus accès gratuitement aux bus qui circuleront dans la station, comme c'était le cas jusqu'à la saison dernière. Il regrette que cet avantage leur soit enlevé car il estime que cela permettait à beaucoup de monde de se rendre dans la station sans devoir prendre la voiture. Il estime que ce n'est pas normal que la navette soit maintenant payante.

M. le Syndic reconnaît le bienfondé de l'intervention de M. DUBI mais dit que la situation est compliquée. Il rapporte que la Municipalité n'a pas ménagé ses efforts pour trouver des solutions. Il rappelle que la volonté affichée de l'Exécutif, avec le soutien du Législatif par son acceptation des montants figurant au Budget, est de développer les transports publics. L'évolution de ceux-ci a d'abord été axée sur le bas de la Commune et s'étend maintenant sur les Hauts avec ce nouveau concept. M. TURRIAN explique que la taxe de séjour et celle sur les Résidences secondaires vont aider à financer cette modification et cette adaptation des transports sur le plateau de Villars. Il dit qu'initialement l'objectif des 3 Communes (Gryon – Omont-Dessus et Ollon) était d'offrir la gratuité des transports aux hôtes qui payaient une taxe de séjour. Malheureusement, toutes les discussions se sont heurtées à un blocage, non pas des TPC mais de MOBILIS. En effet, les nouvelles cartes (Bienvenue et Fidélité) rentrent dans la tarification MOBILIS ce qui bloque tout par rapport à certaines extensions. Force est de constater que la gratuité n'existe pas chez MOBILIS ! Dans cette logique, les skieurs paieront par le biais de leur abonnement de ski (Magic Pass ou journée/skieur sur le domaine) 80 centimes aux Transports publics sur le secteur MobiAlpes. Pour les résidences secondaires et la clientèle hôtelière qui s'acquittent de la taxe de séjour, un arrangement a pu être trouvé avec MOBILIS pour leur offrir la gratuité des transports. En compensation, un forfait sera versé à MOBILIS sur la base d'une évaluation globale de la fréquentation. Par contre, il n'a pas été possible de trouver une solution pour que les habitants du plateau puissent emprunter gratuitement les bus. M. le Syndic pense qu'il sera difficile d'offrir la gratuité mais continue à négocier. Il ne désespère pas d'arriver à pouvoir faire un geste financier en faveur de la population locale. Il confie que d'autres projets sont en cours d'étude concernant le réseau de MobiChablais et celui de MobiAlpes comme par exemple la création d'une carte de transport « Chablaisienne » offrant un certain nombre de courses. D'autres idées sont en gestation mais ne peuvent pas encore être dévoilées. M. Patrick TURRIAN ne cache pas que la tâche sera ardue car les discussions devront

inclure toutes les communes de la plaine qui sont desservies par MobiChablais et celles de Gryon, d'Ormont-Dessus et d'Ollon pour le secteur MobiAlpes. Il se dit convaincu que le développement des transports publics dans la région doit se poursuivre et relève la très bonne fréquentation de la ligne Aigle – Villars depuis que les horaires ont été étendus (tôt le matin et tard le soir) et que leur cadence a été augmentée. Le nouveau parcours passant par la télécabine a également boosté le nombre de passagers. Pour conclure, M. le Syndic assure à M. DUBI que son intervention a été entendue et que ses remarques sont prises en considération.

M. Olivier DUBI remercie M. le Syndic pour sa réponse. Il met encore en évidence la problématique des automobilistes qui, les jours de grande affluence, devront parquer à Arveyes mais sans forcément aller skier. Comment vont se faire les contrôles des billets pour les skieurs qui n'auront pas encore acheté leurs abonnements de ski, les clients des hôtels pour qui les bus seront gratuits ou encore le simple promeneur qui devra payer sa course ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond en substance que les passagers devront présenter leur abonnement, carte Bienvenue ou autre billet mais qu'il appartiendra aussi au personnel des TPC de faire preuve de compréhension et d'une certaine souplesse.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main et à la majorité évidente (1 refus et 2 abstentions),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité no 2022/10,
- ayant entendu le rapport de la commission des finances,
- ayant entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**APPROUVER** les modifications du règlement communal relatif à la perception de la taxe de séjour,
2. d'**APPROUVER** les modifications du règlement communal relatif à la perception d'une taxe sur les résidences secondaires,
3. de **FIXER** l'entrée en vigueur de ces modifications dès leur approbation par l'Etat de Vaud.

5. Préavis N° 2022/11 - OLLON – En Lombard (PPA des Vergers d'Ollon) – Assainissement des réseaux souterrains et réfection des chemins communaux

La lecture du rapport de la Commission technique est donnée par son auteur, M. Thierry PERRIER. Ladite commission, à l'unanimité de ses membres délibérants, propose de ratifier les conclusions du préavis municipal.

M. Cédric FROSSARD donne lecture du rapport de la Commission des finances dont les conclusions, à la majorité de ses membres présents, corroborent également celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Olivier DUBI au sujet de l'éclairage public qui est prévu dans ce quartier demande s'il est vraiment nécessaire de le prévoir puisque de toute façon les candélabres seront éteints la nuit.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond que dans le préavis il est indiqué que des tubes seront posés en attente pour un éventuel éclairage public. Cependant, si pour le moment il n'est pas prévu dans cette zone, M. le Municipal estime qu'il sera difficile de refuser son installation si les futurs habitants en font la demande.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote de l'Assemblée.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (3 abstentions)

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2022/11,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant de **Fr. 1'746'894.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (contribution déduite), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de l'impôt préalable),
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution par les réserves du Service des Egouts et Epuration et du Service des eaux par un prélèvement total de **Fr. 313'000.--** via le compte 460.3320.00 et de **Fr. 143'000.--** via le compte 810.3320.00,
4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction des prélèvements aux réserves, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310.00 (routes), 460.3310.00 (égouts) et 810.3310.00 (eau potable).

6. Réponse au postulat déposé le 14 octobre 2021 par M. le Conseiller communal Léonard FARINE intitulé « Villars station de ski modèle dans le domaine de la gestion des déchets »

La réponse municipale a été envoyée à l'ensemble des membres du Conseil communal, avec l'ordre du jour et les préavis. Son contenu est reproduit in extenso ci-après :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse au postulat cité en titre qui demandait à la Municipalité de considérer le sujet de la gestion et de la réduction des déchets sur le domaine de la station de ski de Villars, et en réponse au rapport de commission daté du 20 novembre 2021 qui souhaitait la mise en place d'un plan d'action en 5 points, la Municipalité y répond comme suit :

1. Information par la Municipalité aux restaurateurs et sondage

Un courrier a été adressé par la Municipalité aux acteurs économiques ayant une activité hivernale sur le domaine skiable de Villars, à savoir :

- Auberge du Col-de-Soud, Restaurants du Golf, Crumbs, de Bretaye 1808, du Roc d'Orsay, du Lac des Chavonnes, Maison de Montagne de Bretaye, Hôtel-Restaurant du Lac et Bar chez Jimmy (9 établissements)
- Télé Villars-Gryon-Diablerets S.A. (ci-après : TVGD)
- Magasin de sport Dätwyler

Sauf un, les restaurateurs y ont donné suite et font part de leur satisfaction avec la gestion mise en place ces dernières années par le Service de voirie. Ils se disent également sensibles au fait que c'est un travail continu et qui nécessite un dialogue constructif et pérenne entre les différents partenaires.

2. Sensibilisation à la réduction des déchets durant la saison de ski + état des lieux, expériences tirées des saisons précédentes

Une séance a été organisée le 10 octobre 2022 avec Summit Foundation, TVGD, les Transports Publics du Chablais (ci-après : TPC) et le Service de voirie, réunion à laquelle se sont joints deux restaurateurs (Bar chez Jimmy et le Roc d'Orsay).

L'attention des participants a été attirée sur les moyens déjà mis en place depuis quelques années, dont voici le résumé de l'équipement mis à disposition :

- 28 containers 800 L pucés pour Bretaye, Bouquetins, plan Dufour, Col-de-Soud + 4 pour le Roc d'Orsay
- 2 containers 340 L poubelles publiques Bretaye
- 3 containers 800 L sacs blancs
- 8 containers 800 L verre
- 5 containers 800 L alu
- 1 compacteur à carton à Bretaye

De plus, le recyclage des déchets alimentaires est organisé par Gastrovert (container brun par établissement). Les déchets encombrants sont à descendre au printemps. Les écoles de ski, ainsi que les divers propriétaires de chalets utilisent des sacs blancs qu'ils déposent dans un container prévu à cet effet dans le local poubelle à Bretaye.

Grâce à Summit Foundation, il a été partagé avec les restaurateurs quelques statistiques comme, par exemple, la quantité de déchets ramassés sur le domaine de Villars ces dernières années :

- 2018 - 16.06.2018 / 78 participant.es / 130 kg
- 2019 - 15.06.2019 / 124 participant.es / 603 kg
- 2020 - Édition annulée pour cause de COVID-19
- 2021 - 11.06.2021 / 71 participant.es écoles de Villars / 455 kg

- 12.06.2021 / 125 participant.es / 256 kg
- 2022 - 10.06.2022 / 35 participant.es écoles de Villars / 187 kg
- 11.06.2022 / 153 participant.es / 153 kg

Lors du ramassage, les conditions climatiques sont à prendre en compte. En effet, s'il pleut le jour dit, les déchets sont plus lourds. Toutefois, si la météo qui le précède est clémente, l'herbe qui a poussé peut cacher des détritrus.

Le 80 % des déchets se compose de mégots ! Une nouvelle campagne de sensibilisation sera mise en place cet hiver par Summit Foundation. Le reste des déchets est essentiellement du plastique retrouvé à la fonte des neiges, souvent tombés par inadvertance (gants, lunettes, etc.). A noter que ces déchets ne sont pas considérés comme « sauvages ».

Il semble en revanche opportun à la Municipalité de signaler que les ramasseurs, ainsi que les Services des forêts ou de la voirie, trouvent de moins en moins de « déchets sauvages » comme des restes de pic-nic (littering sauvage), quelle que soit la saison. Les campagnes de sensibilisation démontrent qu'elles ont un impact positif sur le comportement des usagers du site de Bretaye.

3. Organisation d'une table ronde

TVGD travaille de concert avec Summit Foundation et les TPC afin de mettre en place une marche à suivre concrète pour que le domaine d'activités Villars-Bretaye devienne un exemple en matière de développement durable en toute saison. Un plan d'actions en 20 points, sur 3 ans, est en cours de préparation.

Au moment de la rédaction de cette réponse, il est impossible à la Municipalité de donner les informations qui seront issues de la nouvelle réunion agendée au 21 novembre 2022.

D'autre part, les restaurateurs seront réunis au début du mois de décembre 2022 ainsi qu'au printemps 2023 afin d'échanger sur la situation. Cette cadence devrait se répéter chaque année. Des tables rondes ont déjà été organisées par le passé.

4. Annonce des améliorations concrètes pour les saisons futures

Avec l'arrivée au mois de septembre 2022 de Mme Sandra MARRO, nouvelle coordinatrice d'exploitation de la gare de Villars, la Voirie dispose là d'une interlocutrice sensible à la problématique de la gestion des déchets et de l'acheminement du ravitaillement des restaurateurs.

TVGD et TPC installeront des poubelles de tri à l'arrivée et au départ des remontées mécaniques ainsi qu'aux gares.

En conclusion, l'ensemble des restaurateurs sont satisfaits des containers de tri mis à disposition. Certains d'entre eux poursuivront l'amélioration du tri, comme le restaurant du Golf qui s'est équipé d'une benne à verre sur son parking.

Par ailleurs, aucun restaurateur n'utilise de vaisselle jetable en plastique ou dérivé de plastique. Leur vaisselle jetable est compostable. Impliquant des soucis logistiques, pratiques et financiers, l'offre reCircle.ch ne les convainc pas pour l'instant.

L'Exécutif se félicite de travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs qui ont fait émerger des idées innovantes comme, par exemple, celle d'équiper un ratrak muni d'une fourche capable de soulever une grosse poubelle de tri. Bien entendu, la réflexion à mener pour trouver des solutions pérennes reste à l'esprit de chacun.

Enfin, une nouvelle campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets destinée aux utilisateurs sera mise en place cet hiver.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Léonard FARINE et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

M. le Conseiller Léonard FARINE donne lecture du rapport établi par la Commission chargée d'étudier la réponse municipale, dont la teneur est la suivante :

« La commission a procédé à une lecture attentive de la réponse de la Municipalité. Les membres de la Municipalité présents ont pu ajouter des détails et des explications complémentaires aux différents points abordés dans la réponse.

Les actions mises en place démontrent une réelle prise de conscience de la problématique de la gestion des déchets sur le domaine skiable de notre Commune, et une volonté d'amélioration.

La Commission émet le souhait que les actions mises en place puissent être rendues pérennes et qu'elles apporteront régulièrement de nouvelles améliorations visant une diminution de la production de déchets.

La Commission remercie chaleureusement la Municipalité pour le travail accompli sur le terrain concernant cette problématique complexe.

En conclusion, la Commission à l'unanimité vous propose d'accepter la réponse de la Municipalité. »

M. le Président Romain BALMER ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée. Il soumet donc au vote de l'Assemblée le rapport de la Commission qui est accepté à main levée, à la majorité évidente (1 abstention).

6.a) Interpellation de Mme Catherine FLÜTSCH intitulée « Quelles ambitions climatiques pour Ollon ? »

M. le Président demande à Mme Catherine FLÜTSCH de bien vouloir présenter son interpellation dont le contenu est reproduit ci-après dans son intégralité :

« Comme vous le savez, nous ne devons pas seulement faire face en ce moment à une crise énergétique, mais aussi à une crise environnementale et climatique. La biodiversité se réduit comme peau de chagrin, le climat se dérègle, les températures montent, les événements extrêmes se succèdent. Les scientifiques sont unanimes pour dire que devons faire notre possible pour, d'un côté, éviter que la crise s'empire, et de l'autre, nous préparer aux conséquences du changement climatique. Dans le

Chablais et dans le canton de Vaud, pour ne citer qu'eux, plusieurs communes se sont déjà mises au travail. Citons quelques exemples, relevés dans la presse et ailleurs depuis cet été :

- Depuis le 1er mai, la Commune de Bex peut compter sur les services d'une déléguée à l'énergie et au développement durable à 30% (Bex notre commune, journal communal, no 118, été 2022) ;
- Fin juin, Yverdon se dote d'un Conseil citoyen pour le climat pour étudier le Plan Climat élaboré par la Municipalité (<https://www.24heures.ch/yverdon-se-dote-dun-conseil-citoyen-pour-le-climat-512039173020>) ;
- Début juillet, la ville d'Aigle met au concours un poste de Délégué au plan Energie et Climat Communal à 100 %, et ceci pour 3 ans (<https://www.aigle.ch/N12396/infos-de-juillet-2022.html>) ;
- Fin août, on apprend que la ville de Lausanne va faciliter les procédures pour inciter la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=67520).

Une année plus tôt, Lausanne lançait également son « Objectif Canopé » dont l'ambition est d'augmenter de 50% la surface foliaire pour rafraîchir la ville pendant les grandes chaleurs (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=64890) ;

- En septembre, la Ville de Vevey a publié son Plan climat, un document de 255 pages, après avoir déclaré l'urgence climatique en juin 2020 déjà (<https://www.vevey.ch/vivre-vevey/developpement-durable-et-energie/plan-climat>) ;
- Le 7 décembre finalement, 24Heures titre des citoyens dictent le plan climat de Prilly. Le quotidien explique qu'une assemblée représentative de la population a voté 175 mesures de durabilité et que la ville s'engage à en appliquer la majorité (<https://www.24heures.ch/des-citoyens-dictent-le-plan-climat-de-prilly-479859667907>)

Et qu'en est-il à Ollon ? Notre Commune se donne-t-elle également les moyens d'agir ?

Les conseillères et conseillers communaux d'Ollon ont accepté en 2015 le crédit pour l'achat de la source de la Rippaz qui garantit un approvisionnement en eau sûr en été, même en période de sécheresse, et permet de produire 10 % de la consommation électrique de la Commune. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir soutenu ce projet ambitieux.

Comme partout dans le canton de Vaud, Ollon a pris ces derniers mois et semaines des mesures pour diminuer sa consommation énergétique et apporter sa contribution à la gestion de la crise énergétique. Elle a aussi, dans le même élan, décidé in extremis d'installer plus de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments de Perrosalle. Grâce à ce projet, nous ne serons peut-être plus derniers du classement des communes vaudoises dont le potentiel solaire est énorme, mais reste largement à développer (fin octobre, seuls 2.9 % des toits boyards étaient en effet équipés de panneaux photovoltaïques (<https://www.24heures.ch/3-communes-vaudoises-a-haut-potentiel-solaire-939799083460>)).

Est-ce que nous pourrions imaginer, dans un futur proche, d'autres actions régulières de cette envergure ?

Le temps presse, c'est aujourd'hui le moment pour agir et éviter de prendre du retard face aux défis qui nous attendent. Grâce à des mesures ambitieuses, planifiées et

coordonnées, Ollon peut, elle aussi, se préparer et se montrer proactive dans la lutte contre le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité.

Nous avons donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Quel(s) autre(s) projet(s) ambitieux la Commune d'Ollon pourrait-elle imaginer pour continuer de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences ?
- Est-ce que la Commune d'Ollon va se doter d'un·e délégué·e à l'énergie, au développement durable et au climat comme ses voisines Bex et Aigle ?
- Quels scénarios économiques, sociaux et écologiques la Commune a-t-elle prévus si la température augmentait de 1.5°, 2° ou même plus ? Notre Commune aura-t-elle des solutions pour rester résiliente et s'assurer que ses habitants soient protégés physiquement, socialement et économiquement contre les effets du dérèglement climatique ?
- Et finalement, est-ce que nous aurons enfin, à Ollon aussi, un Plan Climat qui nous permettra de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées, de planifier et chiffrer les objectifs climatiques que nous souhaitons atteindre à court, moyen et long termes ?

• Demande une réponse écrite (réponse repoussée au prochain conseil) »

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

M. le Syndic Patrick TURRIAN prend acte de l'interpellation à laquelle la Municipalité répondra, point par point, lors de la prochaine séance du Législatif.

6.b) Postulat de M. Quentin RACINE intitulé « Etudier la possibilité de confier la sécurité de la Commune d'Ollon à la Police cantonale vaudoise »

M. le Président demande à M. Quentin RACINE de bien vouloir présenter sa motion dont le contenu est reproduit ci-après dans son intégralité :

« Récemment la Commune d'Orbe (env. 7'600 habitants) a rompu sa collaboration avec la Police Nord Vaudois (PNV), afin de confier sa sécurité à la Police cantonale vaudoise (PCV). Dès le 1er janvier 2023, trois gendarmes expérimentés, appelés îlotiers, seront dédiés exclusivement à cette Commune, pour assurer un service de proximité et une présence dans de nouveaux locaux aménagés. Ces îlotiers seront appuyés 24h/24 par le centre de gendarmerie mobile d'Yverdon-les-Bains. Des assistants de la sécurité publique communaux compléteront les effectifs pour les tâches administratives et de stationnement.

Selon le rapport de la commission du préavis chargée des conditions d'adhésion et selon la commission des finances, la commune d'Orbe devrait générer des économies annuelles de l'ordre de CHF 700'000.- en adhérant à la Police cantonale vaudoise. En effet, selon le budget 2022, le montant lié aux frais de la PNV passerait de CHF 2'821'200.- à CHF 2'120'000.- avec la PCV, soit une réduction des frais de 25%.

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur les coûts et les possibilités de confier notre sécurité à la Police cantonale vaudoise, sur le modèle de la commune d'Orbe.

- *souhaite une prise en considération immédiate »*

M. le Président indique que le postulat répond aux exigences légales de recevabilité et demande à la Municipalité si elle veut prendre position par rapport à celui-ci.

Mme la Municipale Diane MORATTEL tient à apporter quelques précisions et indique que le Conseil d'Etat doit préparer un contre-projet à l'initiative SOS Communes, pour le mois de septembre 2023. Ce contre-projet doit entraîner des décisions au premier trimestre 2023 pour la facture policière et celle-ci sera potentiellement revisitée selon le projet d'un groupe de travail qui a déjà planché sur ce point. Mme la Municipale indique que les résultats de cette analyse ont été validés par le SAGEFI (Service d'analyse et de gestion financières) et que les conclusions, elles aussi validées, font passer la charge des communes délégatrices de 23 millions à 70,5 millions et de 48 millions à 23,5 millions pour le socle de base. Ainsi, selon Mme MORRATTEL, en fonction de la décision que le Législatif prendra par rapport au postulat déposé par M. RACINE et de la position municipale à ce propos, une projection pourrait être faite sur les situations actuelle et future. Elle aimerait également expliquer que, pour avoir une base de travail, ce groupe a d'abord dû établir le coût complet d'un policier de la Police cantonale qui a été chiffré à Fr. 231'000.--. Mme la Municipale explique que cette somme tient compte de l'ensemble des charges primaires (salaire, équipement et formation, véhicule, machines et locaux) et des charges supplétives (coûts transversaux de l'administration, informatique, immeuble et amortissement). En comparaison, pour la Police du Chablais qui a un effectif de 74 emplois à plein temps (ETP) dont 54 policiers, on arrive à un coût légèrement inférieur à Fr. 222'000.-- tout compris, à savoir les missions générales de police y.c. le 5^{ème} processus, c'est-à-dire les activités hors contrat de prestations (établissement des ordonnances pénales, les rapports d'enquête par exemple pour les naturalisations, la signalisation, les licences pour les établissements publics, l'hygiène et la salubrité publiques, la Police du commerce, stationnement, prévention).

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie Mme la Municipale MORATTEL pour ces informations qui permettront d'apporter une réponse complète lors de la prochaine séance, si l'Assemblée accepte la prise en considération du postulat déposé par M. RACINE.

M. le Président Romain BALMER ouvre la discussion sur la prise en considération immédiate de ce postulat. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote. Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 abstention), l'Assemblée accepte la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour l'établissement d'un rapport.

7. Communications municipales

M. le Syndic Patrick TURRIAN indique qu'il n'y a pas de communication municipale.

8. Propositions individuelles

- Mme Josiane PANCHAUD souhaite relayer un problème qui empoisonne depuis quelque temps la vie des parents de l'Unité d'accueil pour écoliers lors de la dépose de leurs enfants le matin ou lorsqu'ils viennent les rechercher le soir. Mme la Conseillère explique qu'au début des travaux de Perrosalle, des macarons avaient été distribués aux parents concernés leur accordant le temps de s'arrêter brièvement au sommet des escaliers pour amener ou rechercher leurs enfants. Ceci avait été fait en accord avec la Municipalité, la Police et le responsable des Travaux, M. MOREX. Or, il y a peu de temps et sans avertissement, ces autorisations sont devenues caduques pour la Police. Mme PANCHAUD relate que les parents sont réprimandés et menacés d'amende, le dernier incident s'étant produit ce matin même. Il est expliqué que certains parents ont parfois 2 enfants à déposer, l'un à l'Unité d'accueil, l'autre dans une crèche de la région ou chez une accueillante en milieu familial et que la voiture est nécessaire pour les amener. Pour éviter que la situation ne dégénère, Mme la Conseillère demande à la Municipalité de réfléchir à trouver une solution pour les mois qui restent jusqu'à fin de l'année scolaire, soit jusqu'en juillet 2023.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond qu'il n'est pas au courant de cette problématique mais qu'il va se renseigner et étudier les possibilités de la résoudre. Il indique que lorsque les travaux du Collège seront terminés, la dépose des enfants ne se fera plus à cet endroit.

- M. Robert SCULATI constate une certaine effervescence sur les réseaux sociaux à propos du bas de la route de la Distillerie et de son débouché sur la route cantonale. Il demande à la Municipalité si une communication ne serait pas bienvenue pour apaiser les esprits échauffés.

Mme la Municipale Diane MORATTEL répond que cette proposition est pertinente. En concertation avec la Police, la diffusion d'une information factuelle va être étudiée.

- M. Olivier DUBI, également au sujet de la route de la Distillerie, indique que lorsqu'un véhicule veut tourner à gauche, il doit attendre très longtemps. Par ailleurs, il signale qu'un nid de poule est en train de se former au bas de cette route.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il va donner des instructions à la Voirie pour que ce nid de poule soit rapidement comblé. Il fait cependant remarquer à M. le Conseiller qu'il est maintenant interdit de tourner à gauche sur la route cantonale, en descendant de la Distillerie.

- Mme Pascale FESQUET a pris connaissance de l'encart qui est paru dans l'édition du Boyard d'hiver donnant des conseils à suivre en cas de crise énergétique. Elle a lu que deux PRU (Point de Rencontre d'Urgence), l'un à Ollon, au local des Samaritains (Place du Cotterd) et l'autre à Villars (Salle de paroisse au Temple protestant), sont prévus et seront installés en cas de nécessité. Mme la Conseillère rapporte que dans certaines communes du Valais, les Autorités ont établi des listes de personnes à risque ou dites vulnérables et en regard des listes de personnes ressources. Après avoir réfléchi à cette problématique avec ses collègues de parti, Les Vert.e.s souhaitent suggérer qu'il soit fait de même à Ollon afin d'avoir un listing

des personnes qui n'auraient pas de chauffage ou qui auraient des besoins spécifiques et un autre avec le nom des personnes prêtes à y répondre.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie Mme la Conseillère pour sa suggestion et explique que la Municipalité n'a pas attendu de recevoir les instructions du Canton pour agir, notamment par rapport à ce qui est demandé aux Communes pour le traitement de l'eau et des eaux usées. Il indique que selon le dernier message du Canton, il apparaît que le District d'Aigle est le seul à avoir déjà tout mis en place ce qui est demandé aux Communes. Il indique qu'un comité de crise a été créé et qu'il est prêt à fonctionner si la situation énergétique devait l'exiger. Il précise que cette cellule serait aussi apte à fonctionner dans d'autres situations d'urgence comme par exemple une avalanche qui nécessiterait des évacuations. Les endroits des PRU ont été défini (généralement dans les Grandes salles) et sont équipés en conséquence. Des génératrices ont été achetées ainsi que du matériel qui pourrait être nécessaire cet hiver. Ces équipements ont bien évidemment entraîné des dépenses extra budgétaires qui seront prélevées sur le fonds de réserve qui avait été créé pour le COVID. Par rapport à la demande de Mme FESQUET, M. le Syndic répond que pour Ollon une liste de bénévoles existe déjà, tout comme celles de personnes à risque ou vulnérables sur le modèle du plan canicule qui a été plusieurs fois activé ces dernières années. Il invite cependant tout un chacun à ne pas hésiter d'annoncer le cas d'une personne qui viendrait à se trouver dans une situation précaire. Il se pourrait par exemple que des résidents occasionnels soient en difficulté mais ne figurent pas sur la liste. Par contre il faut également être conscient que l'on ne peut rien imposer à des gens qui refuseraient de l'aide et voudraient rester chez eux. M. TURRIAN rappelle que l'Association Les Gentianes organise des activités mensuelles pour les personnes âgées de plus de 65 ans, domiciliées sur la Commune d'Ollon. Lors de ces rencontres, beaucoup de personnes se connaissent depuis longtemps et, au détour d'une discussion, des difficultés personnelles peuvent être décelées. Plusieurs représentants de la Municipalité sont actifs dans cette association et peuvent se faire le relais de situations qui nécessiteraient de l'aide. M. le Syndic conclut par ses mots *«sachez que la Municipalité a déjà pris toutes ses responsabilités et elle est confiante pour affronter les risques de cet hiver»*.

- Mme Marie OULEVEY- CIOMPI rappelle qu'en juin 2022 elle avait demandé à la Municipalité une modification des critères d'attribution des subsides pour les vélos électriques permettant d'acheter des vélos d'occasion chez un spécialiste du Canton de Vaud. Elle a donc pris connaissance, avec plaisir, de l'information, parue dans le dernier Boyard, indiquant que, dès le 1^{er} janvier 2023, ce serait dorénavant possible. Elle remercie la Municipalité pour sa décision. Par contre, Mme la Conseillère voudrait connaître la motivation qui a conduit celle-ci à diminuer le subside maximum de Fr. 600.-- à Fr. 300.-- par vélo.

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique que cette décision a donné lieu à de grands débats tant au sein de la Municipalité que de la Commission de développement durable qui est composée des chefs de Service communaux. Pendant plusieurs mois, la subvention des vélos a été la source d'un ping pong au niveau des échanges entre les deux parties. M. le Syndic confie que même sa suppression a été évoquée et reste pendante... En effet, la réflexion qui prévaut est celle d'encourager la population à utiliser les transports publics et, dans cette optique, d'augmenter les subventions pour les abonnements. Selon les demandes de subside reçues, il est constaté que la majeure partie des vélos électriques sont destinés aux loisirs. Sans exclure complètement qu'ils soient parfois utilisés pour se

rendre au travail, la proportion est toutefois minime. M. TURRIAN se souvient que lorsque le règlement relatif à la perception d'une taxe sur l'énergie électrique (RctEE) a été débattu, certains Conseillers s'étaient levés pour dire en substance *« vous allez subventionner des loisirs, vous devriez plutôt subventionner d'autres choses qui sont vraiment du développement durable »*. Il rappelle que la fixation, la suppression ou la modification d'une subvention relève de la compétence municipale et, selon ses dires, le subside actuellement accordé pour l'achat d'un vélo électrique reste un sujet très sensible.

- M. Léonard FARINE dit avoir observé ce soir, avec plaisir, le stationnement de 4 vélos électriques appartenant à des conseillères ou des conseillers. Il dit avoir vraiment l'impression qu'il y a un report modal de la voiture vers le vélo électrique par certaines personnes et il se demande comment la Municipalité est arrivée à la conclusion que la majorité des vélos étaient plutôt utilisés pour les loisirs que pour des déplacements professionnels. Il demande si un sondage a été effectué auprès des gens ou c'est juste un sentiment.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que malgré le fait qu'Ollon soit une grande Commune, tout le monde se connaît. Ainsi, il est aisé de comprendre que la plupart des vélos achetés, à de rares exceptions, sont destinés aux loisirs. De toute évidence cela n'a pas entraîné un transfert significatif de la voiture vers le vélo, d'où la réflexion de la Municipalité et de la Commission de développement durable par rapport à la pertinence de cette subvention. C'est indéniable qu'elle est incitative, mais proportionnellement au prix d'un vélo elle n'est pas décisive. Le Collège municipal pense que les subventions pour les transports publics aideraient plus concrètement des retraités ou des personnes à revenus modestes qui doivent prendre le bus ou le train pour aller chez le médecin ou faire leurs courses mais qui, bien souvent, n'osent pas demander les aides étatiques. A son avis, une carte donnant droit à x courses en transports publics serait une aide tangible aux gens qui en ont le plus besoin plutôt qu'à ceux qui reçoivent Fr. 300.-- pour acheter un vélo électrique dont le coût varie entre Fr. 3'000.-- et Fr. 6'000.-- voire plus, bien souvent. M. le Syndic répète que des réflexions sont en cours mais que rien n'est encore décidé.

M. Léonard FARINE remercie M. le Syndic pour ses explications mais, dicit M. le Conseiller *« recommande fortement de faire attention de ne pas mettre en combat les 2 éléments que sont les transports publics et les vélos électriques qui sont 2 moyens différents et très complémentaires »*. Il dit encore que *« l'intermodalité est justement ce qui va permettre de faire des changements au niveau de la mobilité des gens et si l'on veut atteindre l'objectif du report modal pour que les gens utilisent moins leur voiture individuelle »*. M. FARINE pense qu'il ne faut pas opposer les 2 choses mais les mettre en complément et c'est pour cela qu'il insiste sur le fait que cet élément ne soit pas oublié car il considère que la subvention de Fr. 600.-- pour l'achat d'un vélo *« était justement intéressante parce que c'est plus qu'une petite aide pour ceux qui hésitent »*.

- M. Robert SCULATI intervient dans le sens des propos tenus par M. FARINE. Pour sa part, il estime que cela ne représente pas des gros montants dans le budget communal et il pense qu'il faut aussi considérer cela comme de la promotion pour la santé car les gens font du bien à leur organisme en faisant de l'exercice. Dicit M. le Conseiller *« on peut aussi donner un tout petit peu d'argent pour la promotion de la santé sur la Commune »*. Selon lui c'est *« quelque chose qui n'existe pas dans le budget et on pourrait créer un compte pour cela »*.

M. le Syndic Patrick TURRIAN réagit aux propos de M. le Conseiller SCULATI en les réfutant et en soulignant qu'au contraire Ollon est, dans le Chablais, l'une des Communes qui se montre des plus généreuse envers les jeunes pour la pratique du sport. Sa contribution s'élève à des dizaines de milliers de francs (soutien aux clubs sportifs, installations sportives, urban training etc.). Pour ce qui est de la réflexion engagée sur les subventions pour les vélos électriques, selon M. le Syndic, elle n'a pas pour intention d'opposer la voiture au vélo mais se légitime par rapport au constat qui est fait.

- Mme Céline PINI aimerait savoir ce qu'il va advenir du beau mais malheureusement défunt châtaignier d'Antagnes qui s'est effondré dans la nuit du 10 au 11 novembre dernier.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER répond que différentes options sont explorées avec le Service des forêts. L'une d'elle serait de laisser le gros tronc sur place, de couper les branches et d'utiliser le bois pour fabriquer différents petits objets en souvenir de cet arbre (planchettes, porte-clés etc.). Des contacts ont été pris avec le SEMO de Bex pour étudier les possibilités de confier ce mandat aux jeunes qui travaillent dans son atelier. Par ailleurs, Mme la Municipale indique que des pousses qui ont été prélevées sur le tronc du vieux châtaignier pour les replanter à cet endroit.

Mme Céline PINI dit avoir été approchée par Mme STUDER de la Boutique de fleurs Calice qui a une idée assez intéressante pour conserver le tronc. Elle suggère à Mme la Municipale de contacter cette personne pour qu'elle lui en fasse part.

- Mme la Conseillère PINI informe également que le village d'Antagnes fêtera Noël ce dimanche 17 décembre. Des contes de Noël seront lus et Mme la Pasteure PELLET sera présente. Le rendez-vous est donné à 16h.00 à l'endroit de l'ancien Châtaignier où un conte sera lu pour lui rendre hommage.
- M. Yoann SAUGE rapporte que, lors d'une récente demande pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le village d'Ollon, il a appris que celui-ci était recensé avec la note A à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Il indique que la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol), recommande une installation de panneaux solaires compacte (donc sans espacement) et de forme rectangulaire. Selon M. le Conseiller, ces restrictions diminuent considérablement les surfaces disponibles sur certains toits existants. Il aimerait savoir pourquoi la Municipalité rend ses directives obligatoires, surtout en période de crise énergétique ?

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI confirme que le village historique d'Ollon est inventorié à ISOS, ce qui veut dire que c'est un site d'importance nationale au niveau architectural. Ceci a pour conséquence que dans cette zone, la pose des panneaux photovoltaïques est soumise à autorisation afin de garantir notamment une uniformité sur les toitures du vieux village. M. le Municipal indique que cette règle ne s'applique pas dans la zone villas située sous la gare où le propriétaire doit simplement annoncer qu'il pose des panneaux et la Municipalité d'en prendre acte. M. CROCI TORTI explique que la Commission de construction et d'urbanisme se réunit toutes les 2 semaines (composée de Municipaux et de professionnels du bâtiment) et qu'elle préavise sur les projets relatifs aux bâtiments construits dans l'ancien village. Lorsqu'un projet suscite un doute, elle demande

l'avis des spécialistes du Canton et de la Comsol qui font part de leurs recommandations. Il y a lieu de savoir que cette Commission demande que la pose des panneaux solaires soit uniforme et rectangulaire pour éviter des *« mosaïques difformes sur les toits du village »* dans une zone classée au patrimoine national. M. CROCI TORTI indique que la Municipalité se montre un peu plus souple que le Canton en n'exigeant pas des rectangles parfaits mais que, tout au moins, cela donne une forme qui soit acceptable. En revanche, elle n'accepte pas l'installation de panneaux solaires en bordure de toit qui soient posés en escaliers, ceci pour maintenir et préserver une harmonie architecturale au centre du village. Selon M. le Municipal, s'il conçoit qu'il y a lieu de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques, il considère que ce n'est pas sur les toits du vieux village qu'il y a le plus de potentiel mais plutôt sur des halles industrielles, des fermes ou des hangars agricoles qui offrent de plus grandes surfaces.

- M. Julien CORNAMUSAZ, à propos du quartier du Lombard, a pris connaissance par le biais du préavis 2022/11 qu'une quarantaine de maisons ont été mises à l'enquête dans ce périmètre. Il se demande, par rapport au trafic que cela va engendrer, si la Municipalité a bien vu l'agrégation de tous ces projets qui amèneront beaucoup de monde d'un coup, si les maisons sont construites. Par ailleurs, il a constaté que la pose de gabarits n'est pas obligatoire et que rien n'est piqueté dans les champs, alors qu'il y a des projets de 12,10 ou 6 maisons. S'il conçoit que ce ne soit pas nécessaire lorsqu'il s'agit d'une villa individuelle, M. le Conseiller pose la question si ce ne serait tout de même pas judicieux d'imposer d'office la pose de gabarits pour des projets de cette envergure ?

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI dit ne pas vouloir refaire l'historique du Lombard mais il rappelle que ce quartier fait partie intégrante du PPA des Vergers d'Ollon qui va jusqu'aux Arnoux et qu'il y a quelques années, la Municipalité avait entamé une procédure pour réaliser un PPA spécifique au quartier du Lombard, approximativement le secteur situé entre la Route de Chesselaz - sous le Cimetière - la Route Cantonale et la voie AOMC. En raison de la votation de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ce projet est tombé à l'eau. M. le Municipal explique qu'aujourd'hui, selon le PPA des Vergers, il est possible d'accueillir env. 120 nouveaux habitants dans des villas individuelles construites sur des parcelles de 2000 m², ce qui est, aujourd'hui, une hérésie par rapport à l'utilisation rationnelle du sol qui est imposée en Suisse. M. le Municipal explique que le PPA du Lombard visait à densifier cette zone jusqu'à plus de 600 personnes. Aujourd'hui cela n'est plus envisageable puisqu'il y a un surdimensionnement global au niveau de la Commune qui lui impose de réduire le nombre de ses zones à bâtir. M. CROCI TORTI indique aussi que le statu quo a été privilégié pour la zone constructible du Lombard parce que si elle était modifiée, c'était tout le PPA des Vergers qui devait se densifier. En effet, celui-ci n'est plus conforme aux nouvelles normes constructibles de densification qui sont édictées par le plan directeur cantonal, adopté par le Grand Conseil en 2018. Concrètement cela signifie qu'aujourd'hui il y a une densification très faible dans cette zone villas des Vergers (sur une parcelle de 1000 mètres il est encore possible de construire une villa de 125 m² au sol) mais, s'il fallait dézoner les Lombards, cela voudrait dire que tout le PPA des Vergers devrait être modifié et, bien évidemment, densifié pour correspondre au plan cantonal. Ainsi, si cela devait se réaliser, cela voudrait dire que le propriétaire d'une villa individuelle construite sur une parcelle de 1000 m² pourrait, avec les nouvelles normes de densification, raser sa villa et construire un immeuble de 6 appartements. On comprend rapidement que multiplié par le nombre de parcelles celui des habitants potentiels augmenterait très rapidement.

Ceci aurait pour conséquence que la Commune doive dézoner d'autres secteurs de son territoire ce qui aurait pour effet de bloquer tout le secteur de la construction pour les 15 prochaines années. La situation qui se présente aujourd'hui en Lombard provient du fait que les promoteurs/propriétaires de ces terrains, qui attendent depuis 15 ans pour construire, se sont précipités pour valoriser ces terrains dès qu'ils ont été informé que le PPA des Vergers ne serait pas modifié. Selon M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI, si d'un point de vue entrepreneurial c'est compréhensible, c'est une autre question du point de vue urbanistique. Cela représente effectivement beaucoup de nouvelles constructions. Ce sont toutes des villas jumelles qui seront réalisées sur 2000 m², donc le meilleur moyen de rentabiliser la parcelle. Il indique qu'il y en aura encore certainement d'autres qui vont être mises à l'enquête car il y a encore des terrains disponibles. Quant aux gabarits, M. le Municipal confirme qu'ils ne sont pas obligatoires et souligne que tous les projets mis à l'enquête sont conformes à la zone et correspondent aux règles quant à la hauteur, le nombre d'étages, sans quoi ils n'auraient pas été mis à l'enquête, (il y a lieu de savoir que la Municipalité ne peut néanmoins pas interdire une mise à l'enquête, même si le projet n'est pas conforme). Dans le cas présent, comme déjà dit, tous les projets sont en règle, même si certains paraissent effectivement très grands du fait que les propriétaires utilisent au maximum le volume constructible et autorisé. M. CROCI TORTI répète que la pose de gabarits n'est pas du tout obligatoire mais il signale que n'importe qui est en droit d'en demander la pose et ce jusqu'à la fin de la mise à l'enquête. Si une demande est déposée le dernier jour d'enquête, la Municipalité devra aussi prolonger le délai de recourt potentiel tant que les gabarits ne sont pas posés.

M. Julien CORNAMUSAZ s'inquiète de l'accès routier à ce quartier considérant que « 40 nouvelles habitations, ce n'était pas rien » !

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que ce soir l'Assemblée a, par le biais du préavis 2022/11, voté un crédit pour justement construire les accès à ce quartier qui sont dimensionnés en conséquence puisque la zone permet la construction de ces villas.

M. le Municipal Philippe PASTOR, au sujet des chemins d'accès, indique qu'une nouvelle route va être créée le long de la voie AOMC et descendra jusqu'en Lombard. Il concède qu'il y aura certainement une augmentation de trafic mais, logiquement les habitants de ce secteur devraient plutôt emprunter l'axe débouchant sur la route cantonale, à proximité du rond-point du Lombard, et moins celui remontant sur la route de Chesselaz. Globalement, M. le Municipal pense que cela ne va pas générer une grosse augmentation du trafic dans ce secteur.

- M. UNDERWOOD au sujet de la circulation sur la route de la Distillerie, remercie la Municipalité pour tout ce qui est mis en place. Il remarque que d'après les chiffres communiqués, la circulation a quasiment triplé dans le secteur des Vergers d'Ollon en 10 ans alors que la population n'a, elle, pas triplé. Selon ses dires, il y a un transit dans cette zone qui n'est pas normal. Pour M. le Conseiller, s'il n'y avait que le trafic des résidents et de leur entourage et que la limitation du 30 km/h était respectée, il n'y aurait pas de problème. A son avis, Il faudrait vraiment supprimer le trafic de transit systématique d'automobilistes qui n'ont aucune raison de traverser ce quartier. Il faudrait faire en sorte qu'ils empruntent la route cantonale plutôt que de « couper » par la rue de la Distillerie. M. UNDERWOOD dit en substance qu'il faut tout mettre en œuvre pour trouver des solutions qui

permettent de réguler ce problème et regrette que différents éléments ou des règlements cantonaux freinent des projets d'amélioration que ce soit pour mettre en place une circulation cohérente autour de l'école ou réaliser un rond-point au débouché du chemin de la Monnaie. Il voudrait vraiment préserver l'esprit de village.

- Mme Marie OULEVEY-CIOMPI indique qu'elle a été approchée par plusieurs habitants d'Antagnes qui s'inquiètent du marquage des arbres qui a été fait sur la route qui traverse la forêt pour aller à Antagnes. Elle demande ce qu'il se passe et s'il y a de nouvelles directives cantonales. Elle se fait l'interprète des gens qui ont très très peur que ce magnifique tunnel de verdure disparaisse.

Mme Caroline GANZ DE MEYER répond qu'elle était sur le point de donner une information à ce sujet qui sera adressée aux habitants d'Antagnes et de Panex. A sa lecture, il est entendu que *« le Service de la Forêt informe que d'importantes coupes d'arbres sont prévues en tout début d'année prochaine sur la zone de la route d'Antagnes et la route de Panex. Ceci essentiellement pour des raisons de sécurisation des routes. Afin d'expliquer ces travaux, M. Jean-Marc MATHYS, Garde-forestier, va organiser 2 séances les 12 et 13 janvier prochains sur place, avec les habitants de ces 2 hameaux, l'heure et le déroulement de ces séances seront communiqués directement aux habitants concernés ou via leur association de village. »*

Mme OULEVEY-CIOMPI remercie Mme la Municipale de cette initiative et trouve vraiment bien qu'une séance soit organisée pour informer les citoyennes et les citoyens.

- M. Patrick VIRET dit avoir été interpellé, aujourd'hui même, par un utilisateur assidu des Bains de Villars qui s'est plaint que la température du bassin, depuis quelques jours, était très fraîche, à peine 24°, et que les bassins extérieurs n'étaient plus du tout aux températures des semaines précédentes. Pour s'y être rendu il y a quelque temps, M. le Conseiller dit n'avoir pas été incommodé par la baisse annoncée d'un degré de la température de l'eau. Il demande s'il y a des problèmes techniques et craint que ces désagréments incitent les gens à aller à Lavey...

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que la température des bassins a effectivement été abaissée d'un degré il y a quelques semaines en raison des restrictions liées à la crise énergétique. Par contre, il ne sait pas si maintenant l'eau est vraiment à 24° mais il va se renseigner pour que tout soit en ordre avant les vacances de Noël.

- M. le Conseiller Jean-Philippe SCHÜTZ indique que cela fait plusieurs fois qu'il constate que le dimanche matin, à son réveil vers 5 heures, l'éclairage du stade de foot est allumé. En cette période d'économie d'énergie, il se dit surpris.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER remercie M. le Conseiller de cette information et en prend note. Elle indique que plusieurs personnes avaient déjà signalé ce problème mais elle pensait qu'il était résolu puisque qu'une entreprise a récemment été mandatée pour changer la minuterie et le détecteur de lumière. Une réduction des heures et de la puissance de l'éclairage a également été faite. Mme la Municipale va se renseigner car cette situation n'est effectivement pas normale.

- M. Léonard FARINE, au sujet de l'électricité produite de manière photovoltaïque et en se référant à la page 135 du Budget 2023, a remarqué qu'au compte 820.3651.00, il y a une augmentation de Fr. 20'000.00 par rapport à l'an passé, pour une éventuelle subvention pour la pose de panneaux solaires. M. le Conseiller demande s'il s'agit de la mise sur pied d'un appel d'offre groupé comme cela a été mis en place dans d'autres communes avec, à la clé, selon ses dires, de très beaux résultats.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que c'était effectivement dans cette optique mais que ce projet prend un peu de retard sur Ollon. Sa réalisation est pour le moment en stand-by.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Romain BALMER relève avec satisfaction que les propositions individuelles ont été bien plus nombreuses qu'en octobre dernier. Avant de lever la séance, au nom du Bureau, il souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes de fin d'année et les invite à rejoindre la Grande Salle où une collation a été préparée. Comme il est de tradition, les bricelets du Président pourront y être dégustés.

La séance est levée à 21h.55.

Le Président :

 R. Balmer



La Secrétaire :

 E. Jelovac



LA MUNICIPALITE
SERVICE VOIRIE

**Réponse au postulat déposé le 14 octobre 2021
par M. le Conseiller communal Léonard FARINE
"Villars station de ski modèle dans le domaine
de la gestion des déchets"**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

En réponse au postulat cité en titre qui demandait à la Municipalité de considérer le sujet de la gestion et de la réduction des déchets sur le domaine de la station de ski de Villars, et en réponse au rapport de commission daté du 20 novembre 2021 qui souhaitait la mise en place d'un plan d'action en 5 points, la Municipalité y répond comme suit :

1. Information par la Municipalité aux restaurateurs et sondage

Un courrier a été adressé par la Municipalité aux acteurs économiques ayant une activité hivernale sur le domaine skiable de Villars, à savoir :

- Auberge du Col-de-Soud, Restaurants du Golf, Crumbs, de Bretaye 1808, du Roc d'Orsay, du Lac des Chavonnes, Maison de Montagne de Bretaye, Hôtel-Restaurant du Lac et Bar chez Jimmy (9 établissements)
- Télé Villars-Gryon-Diablerets S.A. (ci-après : TVGD)
- Magasin de sport Dätwyler

Sauf un, les restaurateurs y ont donné suite et font part de leur satisfaction avec la gestion mise en place ces dernières années par le Service de voirie. Ils se disent également sensibles au fait que c'est un travail continu et qui nécessite un dialogue constructif et pérenne entre les différents partenaires.

2. Sensibilisation à la réduction des déchets durant la saison de ski + état des lieux, expériences tirées des saisons précédentes

Une séance a été organisée le 10 octobre 2022 avec Summit Foundation, TVGD, les Transports Publics du Chablais (ci-après : TPC) et le Service de voirie, réunion à laquelle se sont joints deux restaurateurs (Bar chez Jimmy et le Roc d'Orsay).

L'attention des participants a été attirée sur les moyens déjà mis en place depuis quelques années, dont voici le résumé de l'équipement mis à disposition :

- 28 containers 800 L pucés pour Bretaye, Bouquetins, plan Dufour, Col-de-Soud + 4 pour le Roc d'Orsay
- 2 containers 340 L poubelles publiques Bretaye
- 3 containers 800 L sacs blancs
- 8 containers 800 L verre
- 5 containers 800 L alu
- 1 compacteur à carton à Bretaye

De plus, le recyclage des déchets alimentaires est organisé par Gastrovert (container brun par établissement). Les déchets encombrants sont à descendre au printemps. Les écoles de ski, ainsi que les divers propriétaires de chalets utilisent des sacs blancs qu'ils déposent dans un container prévu à cet effet dans le local poubelle à Bretaye.

Grâce à Summit Foundation, il a été partagé avec les restaurateurs quelques statistiques comme, par exemple, la quantité de déchets ramassés sur le domaine de Villars ces dernières années :

- 2018 - 16.06.2018 / 78 participant.es / 130 kg
- 2019 - 15.06.2019 / 124 participant.es / 603 kg
- 2020 - Édition annulée pour cause de COVID-19
- 2021 - 11.06.2021 / 71 participant.es écoles de Villars / 455 kg
- 12.06.2021 / 125 participant.es / 256 kg
- 2022 - 10.06.2022 / 35 participant.es écoles de Villars / 187 kg
- 11.06.2022 / 153 participant.es / 153 kg

Lors du ramassage, les conditions climatiques sont à prendre en compte. En effet, s'il pleut le jour dit, les déchets sont plus lourds. Toutefois, si la météo qui le précède est clémente, l'herbe qui a poussé peut cacher des détrit.

Le 80 % des déchets se compose de mégots ! Une nouvelle campagne de sensibilisation sera mise en place cet hiver par Summit Foundation. Le reste des déchets est essentiellement du plastique retrouvé à la fonte des neiges, souvent tombés par inadvertance (gants, lunettes, etc.). A noter que ces déchets ne sont pas considérés comme « sauvages ».

Il semble en revanche opportun à la Municipalité de signaler que les ramasseurs, ainsi que les Services des forêts ou de la voirie, trouvent de moins en moins de « déchets sauvages » comme des restes de pic-nic (littering sauvage), quelle que soit la saison. Les campagnes de sensibilisation démontrent qu'elles ont un impact positif sur le comportement des usagers du site de Bretaye.

3. Organisation d'une table ronde

TVGD travaille de concert avec Summit Foundation et les TPC afin de mettre en place une marche à suivre concrète pour que le domaine d'activités Villars-Bretaye devienne un exemple en matière de développement durable en toute saison. Un plan d'actions en 20 points, sur 3 ans, est en cours de préparation.

Au moment de la rédaction de cette réponse, il est impossible à la Municipalité de donner les informations qui seront issues de la nouvelle réunion agendée au 21 novembre 2022.

D'autre part, les restaurateurs seront réunis au début du mois de décembre 2022 ainsi qu'au printemps 2023 afin d'échanger sur la situation. Cette cadence devrait se répéter chaque année. Des tables rondes ont déjà été organisées par le passé.

4. Annonce des améliorations concrètes pour les saisons futures

Avec l'arrivée au mois de septembre 2022 de Mme Sandra MARRO, nouvelle coordinatrice d'exploitation de la gare de Villars, la Voirie dispose là d'une interlocutrice sensible à la problématique de la gestion des déchets et de l'acheminement du ravitaillement des restaurateurs.

TVGD et TPC installeront des poubelles de tri à l'arrivée et au départ des remontées mécaniques ainsi qu'aux gares.

En conclusion, l'ensemble des restaurateurs sont satisfaits des containers de tri mis à disposition. Certains d'entre eux poursuivront l'amélioration du tri, comme le restaurant du Golf qui s'est équipé d'une benne à verre sur son parking.

Par ailleurs, aucun restaurateur n'utilise de vaisselle jetable en plastique ou dérivé de plastique. Leur vaisselle jetable est compostable. Impliquant des soucis logistiques, pratiques et financiers, l'offre reCircle.ch ne les convainc pas pour l'instant.

L'Exécutif se félicite de travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs qui ont fait émerger des idées innovantes comme, par exemple, celle d'équiper un ratrik muni d'une fourche capable de soulever une grosse poubelle de tri. Bien entendu, la réflexion à mener pour trouver des solutions pérennes reste à l'esprit de chacun.

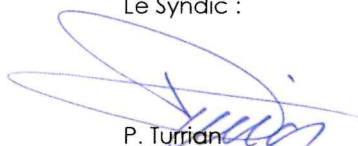
Enfin, une nouvelle campagne de sensibilisation sur la gestion des déchets destinée aux utilisateurs sera mise en place cet hiver.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Léonard FARINE et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

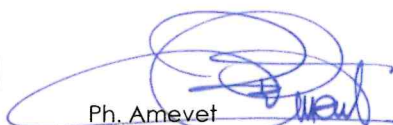
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :


P. Turrian



Le Secrétaire :


Ph. Amevet

Copies : Mme Caroline GANZ de MEYER et Philippe PASTOR, Municipaux
M. Pascal GONET, Responsable Voirie



Interpellation Catherine Flütsch (les Vert·e·s d'Ollon)

TITRE DE L'INTERPELLATION

Quelles ambitions climatiques pour Ollon ?

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION

Comme vous le savez, nous ne devons pas seulement faire face en ce moment à une crise énergétique, mais aussi à une crise environnementale et climatique. La biodiversité se réduit comme peau de chagrin, le climat se dérègle, les températures montent, les événements extrêmes se succèdent. Les scientifiques sont unanimes pour dire que devons faire notre possible pour, d'un côté, éviter que la crise s'empire, et de l'autre, nous préparer aux conséquences du changement climatique. Dans le Chablais et dans le canton de Vaud, pour ne citer qu'eux, plusieurs communes se sont déjà mises au travail. Citons quelques exemples, relevés dans la presse et ailleurs depuis cet été :

- Depuis le 1^{er} mai, la Commune de Bex peut compter sur les services d'une déléguée à l'énergie et au développement durable à 30% (*Bex notre commune, journal communal*, no 118, été 2022) ;
- Fin juin, Yverdon se dote d'un Conseil citoyen pour le climat pour étudier le Plan Climat élaboré par la Municipalité (<https://www.24heures.ch/yverdon-se-dote-dun-conseil-citoyen-pour-le-climat-512039173020>) ;
- Début juillet, la ville d'Aigle met au concours un poste de Délégué au plan Energie et Climat Communal à 100 %, et ceci pour 3 ans (<https://www.aigle.ch/N12396/infos-de-juillet-2022.html>) ;
- Fin août, on apprend que la ville de Lausanne va faciliter les procédures pour inciter la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=67520). Une année plus tôt, Lausanne lançait également son « Objectif Canopé » dont l'ambition est d'augmenter de 50% la surface foliaire pour rafraîchir la ville pendant les grandes chaleurs (https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=64890) ;
- En septembre, la Ville de Vevey a publié son Plan climat, un document de 255 pages, après avoir déclaré l'urgence climatique en juin 2020 déjà (<https://www.vevey.ch/vivre-vevey/developpement-durable-et-energie/plan-climat>) ;
- Le 7 décembre finalement, *24 heures* titre « Des citoyens dictent le Plan climat de Prilly ». Le quotidien explique qu'une assemblée représentative de la population a voté 175 mesures de durabilité et que la ville s'engage à en appliquer la majorité (<https://www.msn.com/fr-ch/actualite/other/des-citoyens-dictent-le-plan-climat-de-prilly/ar-AA14YGUC>) ;

Et qu'en est-il à Ollon ? Notre Commune se donne-t-elle également les moyens d'agir ?

Les conseillères et conseillers communaux d'Ollon ont accepté en 2015 le crédit pour l'achat de la source de la Rippaz qui garantit un approvisionnement en eau sûr en été, même en période de sécheresse, et permet de produire 10 % de la consommation électrique de la Commune. Nous leur sommes très reconnaissants d'avoir soutenu ce projet ambitieux.

Comme partout dans le canton de Vaud, Ollon a pris ces derniers mois et semaines des mesures pour diminuer sa consommation énergétique et apporter sa contribution à la gestion de la crise énergétique. Elle a aussi, dans le même élan, décidé in extremis d'installer plus de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments de Perrosalle. Grâce à ce projet, nous ne serons peut-être plus derniers



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

CONSEIL COMMUNAL D'OLLON – INTERPELLATION

INT _____
(laisser libre)

du classement des communes vaudoises dont le potentiel solaire est énorme, mais reste largement à développer (fin octobre, seuls 2.9 % des toits boyards étaient en effet équipés de panneaux photovoltaïques (<https://www.24heures.ch/3-communes-vaudoises-a-haut-potentiel-solaire-939799083460>)).

Est-ce que nous pourrions imaginer, dans un futur proche, d'autres actions régulières de cette envergure ?

Le temps presse, c'est aujourd'hui le moment pour agir et éviter de prendre du retard face aux défis qui nous attendent. Grâce à des mesures ambitieuses, planifiées et coordonnées, Ollon peut, elle aussi, se préparer et se montrer proactive dans la lutte contre le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité.

INTERPELLATION

Nous avons donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de poser à la Municipalité les questions suivantes :

- Quel(s) autre(s) projet(s) ambitieux la Commune d'Ollon pourrait-elle imaginer pour continuer de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences ?
- Est-ce que la Commune d'Ollon va se doter d'un-e délégué-e à l'énergie, au développement durable et au climat comme ses voisines Bex et Aigle ?
- Quels scénarios économiques, sociaux et écologiques la Commune a-t-elle prévus si la température augmentait de 1.5°, 2° ou même plus ? Notre commune aura-t-elle des solutions pour rester résiliente et s'assurer que ses habitants soient protégés physiquement, socialement et économiquement contre les effets du dérèglement climatique ?
- Et finalement, est-ce que nous aurons enfin, à Ollon aussi, un Plan Climat qui nous permettra de mettre en œuvre des actions concrètes et coordonnées, de planifier et chiffrer les objectifs climatiques que nous souhaitons atteindre à court, moyen et long termes ?

SOUHAIT

☒ Demande une réponse écrite (réponse repoussée au prochain conseil)

DÉPÔT

1. _____
2. _____
3. _____

4. _____
5. _____
6. _____

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une **explication sur un fait de son administration**. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

Postulat Quentin RACINE

TITRE DU POSTULAT

Etudier la possibilité de confier la sécurité de la commune d'Ollon à la Police cantonale vaudoise.

DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT

Récemment la commune d'Orbe (env. 7'600 habitants) a rompu sa collaboration avec la Police Nord Vaudois (PNV), afin de confier sa sécurité à la Police cantonale vaudoise (PCV). Dès le 1^{er} janvier 2023, trois gendarmes expérimentés, appelés îlotiers, seront dédiés exclusivement à cette commune, pour assurer un service de proximité et une présence dans de nouveaux locaux aménagés. Ces îlotiers seront appuyés 24h/24 par le centre de gendarmerie mobile d'Yverdon-les-Bains. Des assistants de la sécurité publique communaux compléteront les effectifs pour les tâches administratives et de stationnement.

Selon le rapport de la commission du préavis chargé des conditions d'adhésion et selon la commission des finances, la commune d'Orbe devrait générer des économies annuelles de l'ordre de CHF 700'000.- en adhérant à la Police cantonale vaudoise. En effet, selon le budget 2022, le montant lié aux frais de la PNV passerait de CHF 2'821'200.- à CHF 2'120'000.- avec la PCV, soit une réduction des frais de 25%.

CONCLUSION DU POSTULAT

Au vu de ce qui précède, je demande donc à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur les coûts et les possibilités de confier notre sécurité à la Police cantonale vaudoise, sur le modèle de la commune d'Orbe.

SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
~~renvoi à une commission pour étude de la recevabilité~~

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant un **postulat**, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à **étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport**. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'**obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport**. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.